



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU VENDREDI 10 DÉCEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le vendredi dix décembre à vingt heures ,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur OUZILLEAU, Maire.

Étaient présents :

Date de convocation :  
03/12/2021

Conseillers en exercice : 35

Conseillers présents : 25

Conseillers votants : 31

M. François OUZILLEAU, Maire,

Mme Juliette ROUILLOUX-SICRE, M. Jérôme GRENIER, Mme Dominique MORIN, M. Johan AUVRAY, Mme Léocadie ZINSOU, M. Hervé HERRY, Mme Nicole BALMARY, M. Yves ETIENNE, Mme Catherine DELALANDE, Adjoints

M. Christopher LENOURY, Mme Patricia DAUMARIE, Mme Sylvie GRAFFIN, M. Youssef SAUKRET, Mme Paola VANEGAS, Mme Marie-Christine GINESTIERE, M. Denis AIM, Mme Zahia GASMI, M. Olivier VANBELLE, Mme Marjorie HARDY, M. Raphaël AUBERT, Mme Nathalie CHESNAIS, M. Eric FAUQUE, Monsieur Pierre FRANSCSCHINA, Mme Lorine BALIKCI, Conseillers municipaux

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme Evelyne HORNAERT à Mme Dominique MORIN  
M. Titouan D'HERVE à M. François OUZILLEAU  
M. Antoine RICHARD à M. Johan AUVRAY  
M. Jean-Marie M BELO à M. Johan AUVRAY  
Mme Lydie BRIOULT à M. François OUZILLEAU  
Mme Blandine RIPERT à Mme Juliette ROUILLOUX-SICRE

Absents :

M. David HEDOIRE  
Mme Fanny FLAMANT  
M. Gabriel SINO  
Mme Bérénice LIPIEC

Secrétaire de séance : Marjorie HARDY

N° 103/2021

Rapporteur : Juliette ROUILLOUX-SICRE

OBJET : Site de l'ancien LIDL à Vernonnet - Signature d'une promesse de vente

Dans le cadre de la redynamisation du quartier et de requalification des entrées de ville, la commune de Vernon s'est portée acquéreur de l'ancienne enseigne alimentaire LIDL, au sein

du quartier de Vernonnet, via le concours de l'Etablissement Public Foncier de Normandie (EPFN).

Par délibération n°025/2019 en date du 29 mars 2019, afin de permettre l'émergence d'une nouvelle opération mixte, le conseil municipal a approuvé la cession du bien cadastré BH n°107 et BH n°90, d'une surface totale de 5 006 m<sup>2</sup>, au prix de 1 021 682,99 € HT soit 1 226 019,59 € TTC (un million deux cent vingt-six mille dix-neuf euros et cinquante-neuf centimes) au profit de la société Eure Aménagement Développement (EAD).

En a suivi la signature d'une promesse de vente sous conditions suspensives, le 12 décembre 2019 dont le délai expirait au 15 juin 2021. Compte tenu de la crise sanitaire, les conditions financières des futurs promoteurs ont été bouleversées. La logique du projet d'aménagement sur cette assiette foncière appelle la création d'une société spécialement constituée pour la réalisation de cette opération.

Il est donc proposé de signer une nouvelle promesse de vente portant sur un nouveau délai de signature de l'acte de vente du site ex-LIDL au profit d'une ou plusieurs sociétés spécialement constituées pour l'acquisition de ce terrain et/ou la construction et la location des bâtiments ayant pour associé la société Eure Aménagement Développement.



Cette nouvelle promesse devra avoir une validité de 18 mois à la date de signature. Les autres conditions suspensives de la promesse d'origine restent inchangées.

Cette transaction sera réalisée par acte notarié ; les frais afférents à cet acte seront à la charge de l'acquéreur.

**Vu** le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2241-1 et L1311-9, L1311-10 et L1311-13,

**Vu** le code général de la propriété des personnes publiques et notamment ses articles L1211-1 et L1212-1,

**Vu** la délibération du conseil municipal en date du 18 janvier 2011 confiant le portage des sites à l'EPF Normandie,

**Vu** la délibération du conseil municipal en date du 29 mars 2019 approuvant le programme d'action foncière,

**Vu** le programme d'action foncière signé le 18 juin 2019,

**Vu** la délibération n°025/2019 du conseil municipal en date du 29 mars 2019 décidant de la cession du site LIDL.

**Considérant** les enjeux de développement du quartier de Vernonnet et l'opportunité d'aménager le site de l'ancien commerce alimentaire,

**Considérant** la nécessité de compléter la délibération du 29 mars 2019.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la nouvelle promesse de vente portant nouveau délai de signature de l'acte de vente du site LIDL, cadastré BH n°107 (257 m<sup>2</sup>) et BH n°90 (4 749 m<sup>2</sup>) sis 5 rue Jules Soret et rue Ogereau, au prix de 1 226 019, 59 € TTC (soit 1 021 682,99 € HT),
- **PRECISE** que cette nouvelle promesse, d'une validité de 18 mois à compter de sa date de signature, aura pour signataire une ou plusieurs sociétés spécialement constituées pour l'acquisition de ce terrain et/ou la construction et la location des bâtiments ayant pour associé la société Eure Aménagement Développement (EAD),
- **DIT** que les autres conditions de la délibération n°025/2019 en date du 29 mars 2019 restent inchangées.

Développement urbain, cadre de vie et commande publique

Avis favorable

Commune de VERNON

Délibéré :

Adoptée à l'unanimité des votants ( Ne prend pas part au vote : M. OUZILLEAU, M. D'HERVE,  
Mme HARDY; )

Ainsi délibéré les mêmes jour, mois et an que dessus

Le registre dûment signé

Pour extrait conforme,

Conformément au code de Justice Administrative, le Tribunal Administratif de Rouen peut être saisi par voie de recours formé contre le présent acte pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa publication. Dans ce même délai, il peut également faire l'objet d'un recours gracieux adressé à son auteur ; cette démarche prolonge alors le délai de recours contentieux qui peut ensuite être introduit auprès du Tribunal Administratif dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite du recours gracieux).

## Site ancien LIDL

5 rue Jules Soret / rue Ogereau

Parcelle cadastrée BH n°107 (257 m<sup>2</sup>) et BH n°90 (4 749 m<sup>2</sup>)

